

Sans contrôles sanitaires,



la mer serait un enfer !

# Les eaux de baignade

Pendant vos vacances, le Ministère de la Santé contrôle régulièrement la qualité des eaux de baignade.

Les résultats sont disponibles sur les lieux de baignade, en mairie et sur Internet :

<http://baignades.sante.gouv.fr>



Ministère chargé de la Santé

Cette carte ne peut être vendue